

CARACTERISATION SYNTACTICO- ENONCIATIVE DES TROIS MODES DU DISCOURS RAPPORTE

*Manuel Bruña Cuevas
María Muñoz Romero*

Typologies of reported discourse can be based on a variety of criteria. According to the one we choose, the resulting categories will differ as much in their number as in the sphere of content we define. From our point of view, a given typology which simultaneously takes into account both enunciative and syntactic factors, is certainly preferable to any other. Two fundamental reasons come in support of this view. First, such an approach allows us to maintain the traditional phrasing of «direct speech», «indirect speech» and «free indirect discourse», but freed now of the contradictions and semantic vagueness which are so frequent in certain proposed typologies; on the other hand –and this is the core of our argumentation–, this approach seems to be the most appropriate one in order to establish a neutral and objective categorization, one which is suitable to be used in both linguistic and literary research studies. This essay aims to describe the enunciative-syntactic features pertaining to the model of typology which we uphold.

INTRODUCTION

Notre but est d'établir les traits minimaux qui caractérisent les variétés du discours rapporté (DR) du point de vue syntactico-énonciatif.

Le critère syntactico-énonciatif pour l'analyse du DR est, à notre avis, d'une part, le seul apte à rendre compte du phénomène de façon exhaustive, et de l'autre, le seul qui justifie et, parlà-même, sauve –bien qu'il ne s'agisse aucunement pour nous d'une pétition de principe– la triade traditionnelle discours direct (DD), discours indirect (DI) et discours indirect libre (DIL). D'autres critères proposés, aussi bien du domaine de la linguistique que du domaine de la critique littéraire, ne nous semblent pas vraiment satisfaire à ces deux exigences, bien qu'on prétende en général que ce soit le cas.

En critique littéraire, il est fréquent de partir, de façon plus ou moins avouée, du principe de la plus ou moins grande fidélité de la reproduction au discours original –réel ou supposé. Mise à part la faiblesse d'un tel principe¹ appliqué aux textes littéraires –où, dans l'immense majorité des cas, le discours original n'a jamais existé– les typologies qui en dérivent² mélangent ce principe directeur avec des critères syntaxiques, souvent explicitement condamnés³. Qui plus est, les types qui en résultent peuvent être arbitraires: chez B. McHale (1978), par exemple, on ne voit pas pourquoi le DI et le DD sont décomposés en deux types différents, alors que le DIL est traité comme constituant un seul bloc.

L'adoption d'un critère purement syntaxique ou purement énonciatif ne s'avère pas plus efficace.

Adopter une typologie purement syntaxique oblige à ignorer les multiples formes non canoniques que peut revêtir le DR. Une typologie de ce genre est héritière, n'en déplaise à certains chercheurs, du duo DD-DI de la grammaire traditionnelle, classique ou moderne, qui s'est évertuée, des siècles durant, à opérer des manipulations de transpositions verbo-pronominales du DD au DI. Une grille purement syntaxique comme celle de G. Strauch (1974 et 1984), par exemple, assume, évidemment, l'existence d'un nouveau-venu: le DIL; mais, subsidiaire des transpositions, elle ne peut tenir compte que de ses formes les plus répandues dans la littérature des XIX^e et XX^e siècles, ignorant de ce fait les variantes les plus novatrices de notre siècle ainsi que les plus habituelles dans d'autres périodes littéraires –le Moyen Age, par exemple. Le DDL –discours direct libre–, incorporé aussi à cette typologie, y fait figure de comparse, dont la fonction primordiale n'est autre, à nos yeux, que celle de remplir une case nécessaire à la symétrie de la grille des DR.

Un critère purement énonciatif, enfin, ne rendrait pas compte des traits syntaxiques qui, eux, caractérisent aussi bien les différents types de DR. S'il est vrai, en effet, comme nous aurons l'occasion de le voir, qu'aucun de ces types ne se comporte, du point de vue énonciatif, comme les deux autres, rien n'autorise cependant à faire prévaloir ce critère de description sur le critère syntaxique, puisque, syntaxiquement non plus, leur comportement n'est pas le même.

Le critère syntactico-énonciatif que nous adoptons nous a conduits, comme nous l'avons dit, à l'établissement de trois, *et seulement trois*, formes de DR, ce qui veut dire que nous considérons les autres catégories qui apparaissent dans diverses typologies comme de simples variantes des types que nous proposons.

¹ Cf. la magnifique critique de M. STERNBERG (1982) de ce principe. AUSSI G. STRAUCH (1984).

² Cf., parmi les plus représentatives, G. GENETTE (1983: 34-39) et B. McHALE (1978: 258-260).

³ Cf. B. McHALE (1978: 261), où il déclare son propos de remplacer «the discrete syntactical types of represented/reported discourse by a continuum based on literary categories of mimesis and diégésis».

LE DISCOURS INDIRECT⁴

Du point de vue énonciatif, le DI est dépourvu d'autonomie, car il se trouve subordonné à l'acte d'énonciation source du discours citant ou primaire, c'est-à-dire, à la parole de l'énonciateur rapporteur. Un énoncé au style indirect est, dans cette perspective, un énoncé transposé, dans la mesure où les temps verbaux, les personnes et certains adverbies déictiques subissent des modifications par rapport au discours primitif. Dans ce sens, la notion de «transposition» ne serait que l'altération d'une énonciation primitive –réelle ou supposée–, due à un changement de repères. En effet, dans le DI les repères ne sont plus fournis par le locuteur rapporté. L'apparition du discours rapporté ne crée pas une nouvelle situation d'énonciation, contrairement à ce qui se passe au DD.

L'origine des repérages sera, selon les cas, le locuteur rapporteur et sa situation d'énonciation, ou l'énoncé primaire, c'est-à-dire l'énoncé de ce rapporteur. Dans le premier cas, on aura affaire à un repérage de type déictique, dans le deuxième à un repérage cotextuel ou anaphorique.

Nous avons constaté que si l'énoncé primaire est un discours daté, c'est-à-dire, un discours en situation, les deux types de repérage peuvent apparaître, et même se combiner, donnant alors lieu à un repérage de type mixte; si, par contre, le discours indirect se trouve enchâssé dans un discours non daté, dissocié de la situation dans laquelle il a été produit, comme c'est le cas dans les récits à la troisième personne, seul le repérage cotextuel sera possible. Et ceci vaut tantôt pour la référence personnelle, tantôt pour la référence spatio-temporelle.

Pour ce qui est du *repérage personnel* d'un discours indirect intégré dans un discours en situation, il pourra être déictique ou cotextuel indépendamment de la source de la citation, c'est-à-dire aussi bien si le locuteur du discours primitif est le locuteur rapporteur lui-même (auto-citation)⁵ ou son interlocuteur⁶, que si l'on rapporte les propos d'une

⁴ Comme on pourra le constater, les exemples de cet article sont aussi bien réels qu'inventés. Ces derniers nous ont semblé plus appropriés pour illustrer le fonctionnement du DI pour deux raisons: d'une part, c'est ici que nous avons décrit en détail le fonctionnement des divers types de repérage; à cette fin, l'abondance d'exemples, ainsi que la recherche de la précision unie à la brièveté, conseillaient d'avoir recours à l'exemple inventé. D'autre part, pour arriver à cette description détaillée, il fallait tenir compte du discours primitif: la reconstruction d'un «original» –récupérable– à partir d'exemples réels ne nous paraissait pas acceptable comme méthode de travail.

Partout ailleurs dans cet article, nos exemples sont réels, puisés soit dans des oeuvres littéraires, soit dans des journaux. Evidemment, même pour le DI, nous avons eu soin de citer des occurrences réelles pour illustrer des cas qui pourraient sembler polémiques.

⁵ *R. déictique*: ex. Je vous ai déjà dit que JE suis tout prêt à VOUS aider. *R. cotextuel*: ex. Je viens d'annoncer à Louise que SON maria euuaccident mortel.

⁶ *R. déictique*: ex. Vous venez de me dire que VOUS allez VOUS occuper de MOI. *R. cotextuel*: ex. Tu as répondu à la lettre de cet homme-là en lui disant qu'IL est adorable.

troisième personne (délocuté)⁷. En effet, l'origine énonciative du discours original cesse d'être pertinente. Tout déictique personnel du discours original qui ne soit pas «personne interlocutive» dans le discours primaire, deviendra «non personne» (Benveniste 1966: 228). En fait, la seule condition nécessaire pour trouver des déictiques personnels au DI, est qu'on y fasse référence aux partenaires du discours citant ou primaire.

Par conséquent, étant donné que, de plus, la transformation du discours primitif en discours rapporté entraîne un changement d'origine énonciative, l'adaptation des rôles communicatifs s'avère tout à fait nécessaire; adaptation qui va se traduire en un changement de marques linguistiques. Voici quelques exemples:

(1) *Discours original*: JE TE laisserai faire (déictiques repérés par rapport à la situation d'énonciation du locuteur).

Discours rapporté: Tu m'as promis que TU ME laisserais faire (déictiques repérés par rapport à la situation d'énonciation du rapporteur).

Comme cet exemple le montre, lorsqu'un énonciateur rapporte les propos de son interlocuteur (énonciataire) s'adressant à lui, les marques traduisant leurs rôles communicatifs permutent.

(2) *Discours original*: JE suis très impressionné (déictique repéré par rapport à la situation d'énonciation du locuteur).

Discours rapporté: Pierre a avoué qu'IL était très impressionné (anaphorique repéré par rapport à un élément du contexte linguistique appartenant au discours citant).

En effet, lorsqu'on rapporte les propos d'une troisième personne (délocuté), le JE du discours primitif se changera en un IL/ELLE repéré grâce au contexte linguistique. Inversement, un IL/ELLE du discours primitif pourra devenir JE ou TU selon le cas: dans le discours rapporté, à condition qu'ils désignent les interlocuteurs –énonciateur et énonciataire– du discours primaire ou discours citant:

(3) *Discours Original*: Mais LUI, IL a eu tout de même plus de chance qu'ELLE (anaphoriques co-référents d'un élément de l'entourage linguistique).

Discours Rapporté: Ma soeur pense que TU as eu plus de chance que MOI (déictiques repérés par rapport à la situation d'énonciation du rapporteur).

En ce qui concerne le *repérage spatial*, on a les mêmes possibilités référentielles: En cas de discours daté, le repère des démonstratifs et des adverbess spatiaux qui peuvent y apparaître pourra être déictique ou cotextuel, tandis qu'en cas de discours non daté, on n'a que cette dernière possibilité:

a) *Discours daté*:

R. déictique: (4) Pierre m'a dit que CE garçon est américain (et l'énonciateur accompagne son énonciation d'un geste ou d'un regard à l'adresse de quelqu'un situé à quelques mètres de lui).

⁷ R. déictique: ex. Je suis désolé. Ma mère m'a interdit de TE revoir. R. cotextuel: ex. Pierre nous a avoué qu'IL est le seul coupable.

(5) Pierre m'a promis qu'il sera ICI la semaine prochaine.

R. cotextuel: (6) Hier, on a rencontré Pierre Dubois. Ma soeur m'a dit que CE garçon est l'héritier d'une grande fortune.

(7) On a parlé de Nice. Il m'a dit qu'il a habité LA pendant deux ans.

b) *Discours non daté*:

R. cotextuel: (8) Il trouva une photo de Pierre et se demanda si CE type serait encore vivant.

(9) Sa mère lui montra une photo sur laquelle on voyait une grande maison entourée de jardins, en lui expliquant que c'était LA que la catastrophe avait eu lieu.

Finalement le *repérage temporel*, qui concerne les temps verbaux tout comme certains adverbes temporels, sera nécessairement de type cotextuel lorsqu'il s'agira d'un énoncé intégré dans un discours non daté:

(10) Il avoua que LA VEILLE il ETAIT ALLE en ville.

(11) Il promit que LE LENDEMAIN il RESTERAIT à la maison.

Dans ces deux exemples, on peut observer que le registre temporel du discours indirect s'adapte au registre temporel du cotexte par l'utilisation de deux temps relatifs, «était allé» et «resterait» qui expriment une action passée, dans le premier cas, et future, dans le deuxième, par rapport à un acte d'énonciation passé, formalisé dans le texte par les segments «avoua» et «promit» respectivement. C'est la célèbre «concordance de temps».

En ce qui concerne les adverbes temporels utilisés –«la veille» et «le lendemain»– ils répondent également à cette perte d'autonomie du discours cité, qui perd sa temporalité propre au profit de celle imposée par le discours du rapporteur. Le repère dans ce cas fait partie du cotexte large, et c'est le jour où avaient eu lieu les événements évoqués. «La veille» et «le lendemain» désignent respectivement le jour immédiatement antérieur et le jour immédiatement postérieur à ce jour-là.

Pour ce qui est de la référence temporelle dans un discours indirect intégré dans un discours en situation, il existe, de même que pour la référence personnelle et spatiale, la double possibilité de repérage déictique et cotextuel. Or, étant donné la fréquente combinaison verbe-adverbe temporel, il y a, en plus, à côté du repérage purement déictique ou purement cotextuel, la possibilité d'un repérage mixte, où le temps verbal serait relatif au cotexte, tandis que l'adverbe aurait comme repère la situation d'énonciation du rapporteur, et serait, par conséquent, déictique⁸:

⁸ La combinaison inverse, c'est-à-dire temps actuel + adverbe cotextuel ne nous semble pas acceptable. En effet, dans un exemple comme «Pierre nous a dit que Marie arrivera le lendemain», «le lendemain» ne peut pas avoir comme repère le jour où Pierre a communiqué l'arrivée de Marie, ni le jour où l'on rapporte les propos de Pierre, mais plutôt un autre moment qui doit être exprimé de façon explicite dans le texte, si l'on veut que la phrase résulte compréhensible: par exemple, «Pierre nous a dit que Marie arrivera le lendemain *de son départ*».

a) *Repérage déictique pur:*

(12) Jean nous a communiqué que la réunion AURA lieu DEMAIN.

En utilisant un temps actuel, ici le futur, le locuteur rapporteur peut laisser entendre qu'il tient pour vraie l'assertion rapportée. En tout cas, ce qui resterait explicitement exprimé, c'est que le procès verbal n'est pas encore accompli. En revanche, l'emploi d'un temps inactuel qui représenterait une adaptation au registre narratif du discours citant, ne signifie pas le plus souvent que le locuteur tient pour fausse l'opinion rapportée, mais seulement qu'il ne se prononce pas sur la vérité des contenus rapportés. Autrement dit, en général, l'emploi des temps inactuels ne dit rien sur l'éventuelle prise en charge par le rapporteur des propos reproduits.

b) *Repérage cotextuel pur:*

(13) Il y a quelques jours on a rencontré Pierre. Il nous a dit qu'il ETAIT ARRIVE LA VEILLE et que Marie VIENDRAIT nous voir LE LENDEMAIN.

c) *Repérage mixte:*

(14) Pierre nous a téléphoné hier pour nous faire savoir que les boutiques RESTERAIENT fermées DEMAIN.

(15) Il nous a expliqué qu'après dix semaines d'attente il AVAIT enfin OBTENU son visa HIER.

Du point de vue syntaxique, le DI subit, par rapport au discours original, et tout en conservant sa valeur sémantique, une «transposition fonctionnelle» ou «translation» qui consiste à faire d'une phrase une simple «espèce de mot». En effet, un énoncé rapporté au style indirect se caractérise par le fait de se trouver enchâssé dans un autre énoncé phrase matrice-, occupant, à l'intérieur de celui-ci, la place d'un syntagme nominal en fonction d'objet d'un verbe de parole au sens large, explicite ou implicite, axe du syntagme verbal de la phrase matrice.

En effet, on trouve parfois des énoncés rapportés au style indirect dépendant syntaxiquement d'un verbe qui n'est pas explicité dans le contexte linguistique immédiat de son apparition, et que, malgré tout, on peut pressentir ou deviner grâce à d'autres éléments présents dans l'entourage verbal qui servent à établir la cohésion textuelle ou énonciative nécessaire pour qu'on puisse parler de reproduction du discours. En fait, le verbe de parole –au sens large– qui annonce la citation n'est que la formalisation, c'est-à-dire, la verbalisation d'un dire: l'énonciation du locuteur rapporté; et cette verbalisation d'une donnée situationnelle, dans ce cas l'acte de parole lui-même, pourra se traduire, selon les cas, par une forme verbale ou par d'autres éléments du discours remplissant la même fonction énonciative que celle-ci. C'est cette dernière possibilité que l'on trouve dans les exemples suivants:

(16) Sa pensée tâtonna un instant dans l'obscurité, il retira ses lunettes, en essuya les verres, se passa la main sur les yeux et ne revit la lumière que quand *il se retrouva en présence d'une idée toute différente, à savoir qu'il faudrait tâcher d'envoyer le mois prochain six ou sept mille francs à Odette au lieu de cinq, à cause de*

la surprise et de la joie que cela lui causerait. (Cité par D. Cohn, *La transparence intérieure*, Paris: Seuil, 1981, p. 57).

- (17) ...Et ne les saurait-on mieux comparer qu'à une bonne femme qui portait une potée de lait au marché, *faisant son compte ainsi: qu'elle la vendrait deux liards; de ces deux liards...* (Cité par M. Lips, *Le style indirect libre*, Paris: Payot, 1926, p. 127).
- (18) Là-dessus, les trois femmes de se précipiter sur moi comme si elles voulaient m'arracher les yeux. *Que j'étais une brute, un sauvage, un assassin, et que c'était ma faute.* (Cité par J.A. Verschoor, *Etude de grammaire historique...*, Groningen: V.R.B., 1959, p. 18).

Pour opérer la transformation d'une phrase en syntagme nominal, il faut généralement la modifier pour l'adapter. On dispose de deux stratégies pour réaliser ce transfert syntaxique, cette nominalisation: la première consiste à lui adjoindre un marqueur d'enchâssement ou translatif, la seconde à nominaliser le verbe (forme infinitive), qui dans ce cas perd ses marques de personne, de nombre, de temps et de mode.

Quand le DI sert à rapporter une assertion, c'est le marqueur d'enchâssement QUE qui opère normalement la translation:

- (19) *Discours original*: La grève est tout à fait inutile.

Discours rapporté: Pierre affirme QUE la grève est tout à fait inutile.

Si le discours original est une injonction, les deux stratégies –adjonction du translatif QUE et nominalisation du verbe– sont possibles:

- (20) *Discours original*: Laisse les enfants tranquilles.

Discours rapporté: Pierre a dit à Marie de LAISSER les enfants tranquilles.

- (21) *Discours original*: Qu'on ne me parle pas de cette affaire.

Discours rapporté: Elle répétait toujours QU'on ne devait pas lui parler de cette affaire / QU'on ne lui parlât (parle) pas de cette affaire.

Finalement, outre les assertions et les injonctions, on peut également rapporter des interrogations en se servant du discours indirect. Dans le cas des interrogations totales, le transfert syntaxique est opéré au moyen du translatif SI:

- (22) *Discours original*: Cette situation deviendra-t-elle plus supportable?

Discours rapporté: Il se demande SI cette situation deviendra plus supportable.

Pour les interrogatives partielles –sauf celles introduites par QU'EST-CE QUI (sujet) et QUE (objet) avec ou sans renforcement, qui au discours indirect deviennent CE QUI et CE QUE respectivement⁹–, la modification concerne seulement la place

⁹ Ex. *Discours original*: QUE fais-tu là? / QU'EST-CE QUE tu fais là? *Discours rapporté*: Pierre te demande CE QUE tu fais là. Ex. *Discours original*: QU'EST-CE QUI vous inquiète? *Discours rapporté*: Il vous a trouvée un peu troublée et il a voulu savoir CE QUI vous inquiète.

du pronom sujet -inversé dans l'interrogation directe- qui reprend sa place devant le verbe:

Discours original

Discours rapporté

(23) Où vas-TU?

Il te demande où TU vas

(24) Qui fréquentez-VOUS?

Il vous demande qui VOUS fréquentez

(25) De qui parlez-VOUS?

Il vous demande de qui VOUS parlez

(26) Quel avion voulez-VOUS
prendre?

Il vous demande quel avion VOUS voulez
prendre

Seule l'interrogation portant sur un sujet animé, introduite par le pronom QUI, ne subit aucune modification syntaxique dans la transformation, sauf, évidemment, si l'interrogation est renforcée au moyen de la formule «Est-ce qui», qui disparaît dans l'interrogation indirecte, de même que la formule «Est-ce que» renforçant tous les autres mots interrogatifs:

(27) *Discours original*: Qui est là? / Qui EST-CE QUI est là?

Discours rapporté: Il se demande qui est là.

(28) *Discours original*: Comment EST-CE QUE tu es arrivé?

Discours rapporté: Il se demande comment tu es arrivé.

En tout cas, et si on laisse de côté les modifications qui, à une plus ou moins grande échelle, opèrent dans la transposition fonctionnelle, il reste évident que tout énoncé rapporté au style indirect est en situation de dépendance syntaxique par rapport à une marque de citation: il se présente sous la forme de proposition actancielle ou complétive, subordonnée au verbe –explicite ou implicite– de la proposition principale, dont elle complète la signification et la valence syntaxique.

LE DISCOURS INDIRECT LIBRE

Du point de vue énonciatif, le DIL connaît toutes les possibilités offertes par le DI, tel que nous venons de le décrire. Seulement, à ces possibilités, le DIL en ajoute d'autres, impraticables au DI. Pour cette raison, il se révèle être un procédé de reproduction énonciativement bien plus puissant que le DI. Comme nous le verrons, l'éventail de constructions syntaxiques aptes à véhiculer une reproduction au DIL est également plus large que celui offert au DI. C'est sans doute ce double avantage par rapport à l'indirect lié qui explique l'attention consacrée au DIL par la critique littéraire et la linguistique tout au long de ce siècle (années dix-trente et depuis les années soixante-dix à nos jours notamment): sa panoplie de formes énonciatives et syntaxiques fait qu'il constitue un outil auquel on peut aisément avoir recours aussi bien pour les reproductions les plus manifestes, les plus marquées en tant que telles, que pour celles où les limites s'estompent entre les discours rapporteur et rapporté, ce qui ne pouvait passer inaperçu aux chercheurs des domaines mentionnés.

Voici quelques cas de DIL où le repérage énonciatif est conforme à celui que l'on rencontre au DI:

- (29) La belle prude, suivant l'usage, opposait toujours quelque faible résistance aux désirs d'Alcibiade. C'était une chose épouvantable! Elle ne pouvait y penser sans rougir. Il fallait aimer comme elle aimait, pour s'y résoudre. Elle aurait voulu pour tout au monde qu'il fût moins jeune et moins empressé. Alcibiade la prit au mot. (Marmontel, *Alcibiade*. Cité par Lips, p. 164).
- (30) La liste est ouverte. Michèle Barzach est pressentie pour y figurer, qui a lancé jeudi soir un nouvel ultimatum aux dirigeants de l'opposition: ils réunissent une convention des élus «avant le 31 octobre» ou bien la Force unie qu'elle anime, avec Noir et Léo, s'en chargera. (*Libération*, 16-6-90, p. 5).

L'exemple (29) présente un système de repérage entièrement cotextuel, alors que dans l'exemple (30), on trouve un repérage de type mixte: certains embrayeurs énonciatifs sont repérés par rapport à la situation d'énonciation du rapporteur et ils sont de ce fait de type déictique: ainsi *s'en chargera*, dénotant un procès qui n'a pas eu lieu au moment d'énonciation du rapporteur (date de parution du journal); d'autres, par contre, sont repérés par anaphore: ainsi *elle*, co-référent de «Michèle Barzach», apparaissant dans l'énoncé qui introduit le DIL.

Le DIL peut toutefois présenter à côté d'un repérage de type cotextuel, ou à côté d'un repérage déictique ancré sur la situation d'énonciation du rapporteur, des marqueurs repérés par rapport aux coordonnées énonciatives du locuteur rapporté, possibilité qui n'existe pas au DI:

- (31) Puis Gaspard Hari se mit à raconter sa vie de l'autre hiver. Il était demeuré avec Michel Canol, trop âgé maintenant pour recommencer, car un accident peut arriver pendant cette longue solitude. Ils ne s'étaient pas ennuyés, d'ailleurs; le tout était d'en prendre son parti dès le premier jour; et on finissait par se créer des distractions, des jeux, beaucoup de passe-temps. (Guy de Maupassant, *L'Auberge*).
- (32) Pierre m'avait donné rendez-vous pour huit heures; mais empêché au dernier moment, je n'avais pu ni le rencontrer ni le prévenir. Pierre vint au devant de moi, attendit longtemps; il s'inquiétait: lui serait-il arrivé quelque chose? Était-il malade? Et personne de sa part! (Exemple construit par C. Bally, «Figures de pensée...», *G.R.M.*, 1914, p. 419).
- (33) A une certaine époque, on parla beaucoup de mariages dans la famille. La fillette choisit pour son futur mari un jeune homme de vingt ans qui s'occupait souvent d'elle. Un jour elle vint à moi toute triste: elle ne pourra pas épouser son ami, cela durera trop longtemps jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de se marier; lui sera trop grand et trop vieux pour elle; il faut qu'elle choisisse un garçon de son âge. (Cité par M. Lips, *op. cit.*, pp. 65-66).

Dans l'exemple (31), l'adverbe *maintenant* renvoie déictiquement à la situation énonciative du locuteur rapporté.

Gaspard Hari-, alors que le système des personnes et les marques verbo-temporelles répondent à un repérage cotextuel.

L'exemple (32) présente, pour sa part, un système pronominal repéré par rapport à la situation du locuteur rapporté Pierre-, opposé à un système anaphorique verbo-temporel.

L'inverse se présente dans l'exemple (33): un repérage verbo-temporel de type déictique, axé sur la situation d'énonciation du locuteur rapporté –la fillette–, face à un repérage anaphorique du système personnel.

Les capacités énonciatives du DIL ont cependant des limites: *jamais* un DIL ne présentera un type de repérage déictique entièrement ancré sur la situation d'énonciation du locuteur rapporté, cette possibilité étant exclusive du DD.

Du point de vue syntaxique, le DIL apparaît le plus fréquemment sous une forme non-subordonnée:

(34) Quarante ans après, des journalistes viennent encore le voir (...) et lui, souriant, ironique, doit reprendre l'éternel récit. Oui, c'était bien l'ergot de seigle, il en est toujours convaincu, et les meuniers, le lobby des meuniers, a sûrement tout fait pour étouffer l'affaire. Oui, c'était fou, effrayant, irréel, et personne n'a oublié, hormis les morts. Quant à Briand, il a servi de bouc émissaire et il ne méritait pas ça. (*Libération*, 16-6-90, p. 21).

Mais des propositions subordonnées véhiculent fréquemment des DR au style indirect libre, la seule restriction à cet égard étant l'impossibilité du DIL à se présenter sous la forme de proposition complétive, l'apanage du DI. Syntactiquement, les possibilités des deux modes de la reproduction indirecte s'excluent donc mutuellement. Voici quelques occurrences de DIL subordonnées:

(35) M. Mélanchon a présenté ses excuses pour ce dessin, qui, a-t-il dit, ne se voulait pas «insultant» (*Le Monde*, 19-6-90, p. 44).

(36) ...les rires d'un public conquis par ce «gentleman braqueur» qui n'avait pas hésité, au lendemain d'un hold-up, à envoyer un bouquet de roses à une caissière «pour s'excuser de la frayeur qu'il avait pu lui causer» (*Libération*, 16-6-90, p. 19).

(37) Le curé s'émerveillait de ces dispositions, bien que la religion d' Emma, trouvait-il, pût, à force de ferveur, finir par friser l'hérésie et même l'extravagance (G. Flaubert, *Madame Bovary*).

(38) J'avais dans la rue de la Madeleine, un porteur d'eau auvergnat, appelé Christal, qui a nourri pendant cinq mois gratis un tapissier qui lui était inconnu et qui était venu à Paris pour un procès, «parce que», me disait-il, «ce tapissier, le long de la route, dans la voiture publique, avait donné de temps en temps le bras à sa femme malade». (Cité par M. Lips, pp. 48-49).

LE DISCOURS DIRECT

Du point de vue énonciatif, le DD est caractérisé par un système de repérage entièrement axé sur la situation énonciative du locuteur rapporté. Ce trait le distingue radicalement du DI -où le système de repérage déictique est construit à partir de la situation d'énonciation du rapporteur- et du DIL qui, tout en possédant la faculté de repérer ses embrayeurs énonciatifs par rapport à la situation d'énonciation du locuteur rapporté, jamais ne présentera néanmoins un type de repérage construit entièrement à partir de la situation énonciative de celui-ci, faculté exclusive du DD.

Du point de vue syntaxique, le DD est généralement constitué par des propositions indépendantes:

- (39) Quand, un soir de 1973, il entend au cours d'une émission de radio le commentaire sur la brillante intervention d'un jeune pilote de rallye, il lance: «Je veux connaître ce garçon». (Le Monde, 13-6-90, p. 11).
- (40) Avant de renoncer, j'ai tout de même demandé conseil à M. Agnelli. Il m'a répondu: «Lorsque l'on commence une bataille, il faut la finir». J' ai donc continué. (*Ibid.*).
- (41) Hier, M. Piovano se montrait très critique à l'égard du système politique italien: «Dans ce pays, on a beaucoup de projets, mais au moment de les concrétiser, il n'y a plus personne. J'ai pu encore le constater ce matin même». Je me demande ce qu'il dirait de notre pays s'il connaissait mieux la situation française!
- (42) Ils puisent dans ces épreuves successives et dans ce rite machiste toute leur fierté de supporters prêts à tous les sacrifices pour cette équipe d'Angleterre qu'ils aiment sincèrement. «On s'habitue à être traités en sous-hommes», note un supporter londonien âgé de vingt-trois ans. (*Ibid.*).
- (43) (Cela) impressionnait fort ses jeunes élèves. «Elle nous laissait faire, nous demandait de rester nous mêmes, explique Nelly Borgeaud. Quand je suis arrivée à Paris, j'ai appris sur le tas á résister...» (*Idem*, p. 13).
- (44) Il y a bien autre chose à faire aujourd'hui que de stigmatiser celles qui par leurs pratiques peuvent, il est vrai, contribuer (au même titre que leurs clients) à la diffusion des maladies sexuellement transmissibles. «L'urgence, estime le docteur Brunet, c'est de faciliter la réinsertion de celles qui veulent quitter le milieu...» (*Idem*, p. 16).

Rien n'empêche, pourtant, que le DD soit constitué par des propositions subordonnées:

- (45) Pierre Bérégovoy, très applaudi hier, n'a pas fait tort à son image. (...) Sans rien dévoiler des arbitrages budgétaires en cours, il a tout de même tenu à marquer à gauche le budget 1990 «qui renforce les missions de l'Etat et que la droite conteste déjà». (*Libération*, 3-9-89, p. 7).
- (46) Partout, la foule afflue encore (à la mosquée de Kouba, à Alger). «Aujourd'hui, c'est plus que guichet fermé», constatent les jeunes entre deux conversations sur

le Mondiale et les filles, «qui n'iront plus à la plage et que l'on forcera à se couvrir des pieds jusqu'au cou». (*Idem*, 16-6-90, p. 26).

- (47) Le grand-père, que tous les gosses appellent Achille, est un fondu de motos, toujours partant pour «nous bricoler un tremplin pour faire des sauts en vélo». (*Idem*, p. 29).
- (48) L'attitude adoptée par les dirigeants du parti n'est, selon le premier secrétaire, ni un «reniement» ni même un «renoncement», car, a-t-il dit, «nous conservons l'objectif» du droit de vote (des étrangers aux élections locales). (*Le Monde*, 19-6-90, p. 44).
- (49) ...M. Monate qui précise que c'est «un préfet proche» de M. Robert Pandraud, ministre de la sécurité dans le gouvernement Chirac, qui l'a prévenu quand, le 17 avril 1989, «Pierre Joxe a laissé ses flics traiter mes collaboratueurs de Marseille comme les pires des truands sans même m'envoyer un émissaire ou me prendre au téléphone...» (*Idem*, p. 12).

On aura remarqué que tous les exemples précédents confirment le trait énonciatif que nous avons établi comme caractéristique du DD: leur système de repérage est toujours construit à partir de la situation d'énonciation du locuteur rapporté. Ainsi, dans notre exemple (41), le déictique *ce matin* indique bien le présent d'énonciation du locuteur rapporté –M. Piovano–, devenu un *hier* pour le rapporteur. De même «ce pays», n'est pas à comprendre comme la France, où cette information est censée avoir été publiée, mais comme l'Italie, où M. Piovano a tenu son discours; c'est l'expression «système politique italien» qui guide l'interprétation correcte du DR par la contextualisation qu'elle opère du sens à donner à «ce pays». Dans ce même exemple, ainsi que dans l'exemple (42), *on* correspond bien à «locuteur rapporté + d'autres», et non pas à «locuteur rapporteur + d'autres», la même analyse étant valable pour le *nous* de (43).

Dans l'exemple (39), *je* correspond de même au «je» rapporté et non au «je» rapporteur, et le présent *veux* renvoie au moment verbalisé par l'expression «un soir de 1973», le présent du locuteur rapporté; il ne peut pas être compris comme le présent du rapporteur, le jour de la parution du journal. Évidemment, comme cet exemple le montre, un même DR peut présenter simultanément un repérage de type déictique à côté d'un repérage anaphorique: *ce*, dans «ce garçon», n'est pas référé à un jeune homme présent dans la situation d'énonciation du locuteur dont le discours nous est rapporté; il s'agit là d'un *ce* qui renvoie anaphoriquement au garçon dont il avait été question dans les propos que le locuteur du discours primitif venait d'entendre, situation verbalisée dans le discours du rapporteur afin de permettre aux lecteurs l'interprétation correcte du syntagme en question.

Nos exemples montrent de même –sans prétendre à l'exhaustivité– la variété possible de contextes aptes à annoncer ou confirmer un DD. Dans les exemples (39) et (40), un verbe de parole –«répondre»–, ou devant être interprété comme tel –«lancer»–, sert à annoncer le DR. En revanche les exemples (41), (42), (43) et (44) correspondent à quelques cas de la variante appelée par certains chercheurs DDL. Le DD de (41) suit un commentaire faisant allusion à une parole, mais on n'y trouve aucun verbe

déclaratif spécifique; (42), (43) et (44) en présentent un, mais il est placé en incise, laquelle, dans nos exemples, permet, d'ailleurs, l'identification du locuteur rapporté.

En ce qui concerne les DD subordonnés, ils fournissent la preuve de l'existence de certaines possibilités du DD généralement oubliées par les chercheurs. La possibilité même, tout d'abord, d'être syntaxiquement subordonnés, mais aussi celle de se présenter intimement liés à des énoncés non rapporteurs de parole strictu sensu. Quant à la subordination syntaxique, on aura remarqué que nos exemples ne présentent que des cas de subordonnées relatives –(45) et (46)– ou adverbiales (47), (48) et (49), justement les types de propositions subordonnées que le DD partage avec le DIL; les exemples (45) et (46) sont en fait ambigus, étant donné que rien n'empêche de les interpréter comme des DIL subordonnés littéraux, les guillemets étant à prendre, dans les journaux, comme marque de littéralité de la reproduction, quel que soit le type choisi –DI,DD ou DIL. Toutefois, le DD peut également adopter la forme des complétives qui constituent la seule possibilité syntaxique du DI:

- (50) L'un de ses conseillers s'est borné à souligner que, pour ce qui est du chômage, «nous ne sommes pas encore sortis de la crise», et à placer le débat sur la contribution sociale de solidarité. (*Le Monde*, 19-6-90, p. 9).
- (51) M. Pierre Mauroy a souligné, samedi 16 juin, devant le comité directeur du Parti socialiste, que, face au Front national, «il n'est ni possible ni souhaitable de rechercher un prétendu accord (...) autour de je ne sais quel front républicain». (*Idem*, p. 44).
- (52) Dans ce document, M. Suard écrit qu'il a rappelé au ministre de l'industrie que, «si le statu quo ne convenait pas au gouvernement, ce que je regretterais, CGE et Dumez étaient prêts à se retirer complètement du capital de Framatome...» (*Idem*, p. 21).

Tous ces cas de DD subordonnés remettent fortement en question, invalident même, les descriptions qui font du DD un type de DR séparé de manière tranchée de son entourage discursif. Certaines occurrences de DD peuvent, effectivement, répondre à cette caractérisation, mais elles ne seront en tout cas que des manifestations possibles d'un procédé dont la puissance dépasse largement, comme nous venons de le voir, de telles occurrences.

Voici encore quelques exemples de DD liés étroitement à leur entourage discursif, non plus par un rapport de subordination, comme ci-dessus, mais par un rapport de coordination:

- (53) L'allongement de la durée de vie des brevets pour les médicaments ne servira-t-il pas d'argument à l'administration pour reporter les augmentations de prix? M. René Sautier ne le croit pas, mais «nous continuerons à nous battre pour obtenir un relèvement de nos tarifs les plus bas». M. Sautier espère obtenir... (*Le Monde*, 13-6-90, p. 6).
- (54) Il reconnaît volontiers avoir été associé au capital de la société de ses fils, «mais je l'ai fait comme un père rend service à ses enfants, dit-il, et je ne suis plus dans l'affaire maintenant...» (*Idem*, p. 7).

CONCLUSIONS

Notre propos a été de faire apparaître, à travers ces trois analyses, les opérations énonciatives et syntaxiques qu'un énonciateur est amené à faire lorsqu'il rapporte une énonciation; opérations distinctes selon qu'il s'agit d'une forme de DR ou d'une autre.

L'analyse que nous avons proposée des divers modes d'appropriation du discours de l'autre, nous a permis de dégager les similitudes et les différences de fonctionnement de ces trois stratégies de reproduction.

Du POINT DE VUE ENONCIATIF, le DD s'oppose aux deux autres modes en ce qu'il est le seul à admettre un repérage entièrement déictique par rapport à la situation d'énonciation primitive:

1. Sa relation avec le DI est une relation de *complémentarité*. Celui-ci présente des possibilités énonciatives –repérage entièrement cotextuel, repérage mixte– que le DD n'a pas. Parallèlement, ce dernier en présente d'autres qui, comme nous venons de le dire, sont inacceptables au DI.

2. En revanche, la relation du DD avec le DIL est une relation d'*intersection*: les domaines de leurs possibilités énonciatives se recoupent, mais ne coïncident pas. Le DIL connaît le repérage déictique par rapport à la situation d'énonciation primitive, caractéristique du DD, mais il le présente toujours partiellement, conjointement au repérage cotextuel.

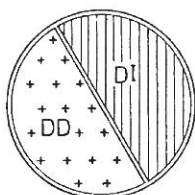
3. Enfin, le rapport entre le DI et le DIL est de type *inclusif*: le DIL connaît toutes les possibilités du DI, plus d'autres que celui-ci ne peut présenter.

Soit graphiquement:

Figure 1

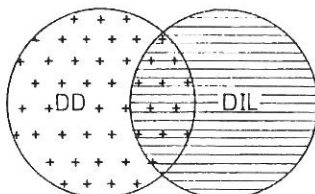
Complémentarité

DD \complement DI



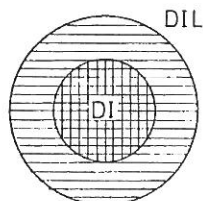
Intersection

DD \cap DIL



Inclusion

DI \subset DIL



Du POINT DE VUE SYNTAXIQUE, les relations des trois modes de DR sont les suivantes:

1. Syntaxiquement, le DI et le DIL présentent une relation de *complémentarité*. Cela justifie l'établissement de trois –et non pas deux (direct et indirect)– procédés de reproduction, car, bien que le DIL englobe le DI du point de vue énonciatif, leurs

champs ne se recoupent pas du point de vue syntaxique: le DI, en effet, apparaît toujours sous la forme d'une proposition complétive, la seule construction syntaxique à ne pas pouvoir véhiculer une reproduction au DIL.

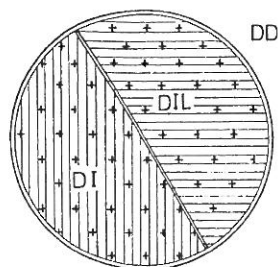
2. La relation d'intersection qui existe, du point de vue énonciatif, n'apparaît pas quand on se situe dans une perspective syntaxique. En dehors de la relation de *complémentarité* entre le DI et le DIL, que nous venons de voir, il n'existe qu'une relation d'*inclusion*, dont le DD constitue l'élément englobant et le DI et le DIL des éléments englobés.

Soit graphiquement:

Figure 2

Complémentarité: $DI \cap DIL$

Inclusion: $DI - DIL \subset DD$



En effet, le DD peut se présenter sous n'importe quelle forme syntaxique:

- a) En proposition indépendante, possibilité qu'il partage avec le DIL.
- b) En proposition subordonnée:
 - complétive, possibilité qu'il partage avec le DI.
 - autre, possibilité qu'il partage avec le DIL.

Deux remarques avant de terminer: la première à propos de la littéralité –à laquelle on a déjà fait allusion en passant– et la deuxième sur l'ambiguïté des modes de reproduction du discours.

En ce qui concerne la question de la littéralité du DR, la plus ou moins grande fidélité du discours reproduit à l'original –réel ou supposé– n'est pas pour nous un critère pertinent de classement. Bien qu'on prétende souvent que le DD serait toujours et par *définition* littéral, alors que le DI et le DIL seraient des paraphrases, des traductions du discours original¹⁰, on peut facilement trouver des exemples de DR qui infirment cette affirmation¹¹.

¹⁰ Cf., parmi d'autres, A. BANFIELD (1973), G. GENETTE (1972 et 1983), et J. AUTHIER (1978).

¹¹ La littéralité du DD est particulièrement rare en langue parlée, ce qui rend encore plus inappropriée la définition du DD à partir du trait «littéral», uniquement justifiée –et encore partiellement– dans certains registres de la langue écrite.

A notre avis, on confond la plupart du temps le fait qu'un DR est repéré par rapport à la situation d'énonciation primitive –réelle ou supposée– avec le fait que les propos reproduits sont littéralement les mêmes que ceux qui avaient conformé le discours original. La reproduction littérale des propos est viable quels que soient le type de repérage et la forme syntaxique adoptés, c'est-à-dire quel que soit le procédé de reproduction choisi. Un DI ou un DIL peuvent atteindre, ou même surpasser, le degré de fidélité qu'on pourrait espérer si la reproduction avait été faite en DD. Inversement, rien ne s'oppose à ce qu'un DR non littéral soit considéré comme étant un DD, si le type de repérage et la forme syntaxique utilisés ainsi le montrent: de cette façon, les exemples (56) et (57) –DI et DIL respectivement– présentent un degré de fidélité à l'original (55) bien supérieur à celui du DD de (58):

- (55) Il n'est pas nécessaire qu'elle s'en occupe; je le ferai moi-même demain.
 (56) Il vient de me dire qu'il n'est pas nécessaire que tu t'en occupes, qu'il le fera lui-même demain.
 (57) Je viens de parler avec lui: il n'est pas nécessaire que tu t'en occupes; il le fera lui-même demain.
 (58) Je viens de le voir et il m'a dit: «Aucun besoin qu'elle le fasse; je m'en occuperai demain».

Ceci dit, il faut rappeler que le DD, apte comme le DI ou le DIL à la reproduction fidèle des propos, mais le seul à pouvoir y ajouter un système de repérage identique à celui du discours primitif, a été –et est toujours– souvent utilisé dans certains milieux (judiciaires, journalistiques, etc.) comme le mode privilégié pour la reproduction littérale des discours. Mais cette circonstance, nous insistons, ne saurait constituer un argument valable pour défendre que le trait définissant le DD est la littéralité.

On a pu avoir l'impression –et c'est notre deuxième remarque– que nous avons prétendu créer des compartiments indépendants à l'intérieur du phénomène du DR, que nous aspirons à diviser le champ de la reproduction du discours en cases étanches, auxquelles nous avons donné le nom de DD, DI et DIL; en fait, il n'en est rien.

Le phénomène du discours rapporté constitue en effet pour nous un continuum où les démarcations intérieures sont plutôt des franges communes que des lignes nettes. Nous nous sommes efforcés de signaler quelles sont les conditions où l'on peut parler de l'un ou l'autre des trois styles. Est-ce à dire que nous avons trouvé la formule pour étiqueter automatiquement tout DR? Evidemment pas. Nous avons parlé de rapports d'intersection et d'inclusion, ce qui laisse prévoir des cas conflictifs quant à la détermination du type de DR présent dans certaines occurrences; et même lorsque nous avons présenté des relations de complémentarité, nous avons signalé que les éléments qui la constituent se trouvent par ailleurs en relation d'inclusion ou d'intersection. Les cas des DR ambigus, en ce qui concerne le type de reproduction employé, seront donc nombreux. Nombreux seront les énoncés que l'on pourra considérer, par exemple, aussi bien comme DIL que comme DD, comme DD ou comme DI, comme DI ou comme DIL.

Mais «ambigus» ne veut pas dire qu'ils ne présentent pas de traits caractéristiques de l'un ou l'autre type de DR; «ambigu» veut dire que ces traits sont neutralisés, que l'ensemble des marques énonciatives et syntaxiques présentes dans un DR déterminé constitue une forme énonciative située dans l'une des franges dont nous parlions ci-dessus, l'une des franges communes située entre les différents types qui configurent le continuum du DR.

Si aucun compartiment étanche n'existe à l'intérieur du continuum qu'est le DR, aucune frontière nette n'existe non plus entre celui-ci et son entourage verbal. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la polyphonie qui se trouve à la base de tout discours, sur l'«hétérogénéité constitutive» dont parle Authier-Revuz (1982 et 1984). Le passage d'un énoncé primaire à un énoncé rapporté peut se faire, comme à l'intérieur du DR, à travers une frange d'ambiguïté qui rend inutile, en l'occurrence, tout effort de classification.

BIBLIOGRAFÍA

- J. AUTHIER (1978): «Les formes du discours rapporté», *DRLAV*, 17, págs. 1-87.
- J. AUTHIER-REVUZ (1982): «Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive: éléments pour une approche de l'autre dans le discours», *DRLAV*, 26, págs. 91-151.
- J. AUTHIER-REVUZ (1984): «Hétérogénéité(s) énonciative(s)», *Langages*, 73, págs. 98-111.
- A. BANFIELD (1973): «Narrative style and the grammar of direct and indirect speech», *Foundations of language*, 10, págs. 1-39.
- E. BENVENISTE (1966): «Structure des relations de personne dans le verbe», en *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard.
- G. GENETTE (1972): *Figures III*, Paris, Seuil.
- G. GENETTE (1983): *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil.
- B. MCHALE (1978): «Free indirect discourse: a survey of recent accounts», *PTL*, 3, págs. 249-287.
- M. STERNBERG (1982): «Proteus in Quotation-Land. Mimesis and the Forms of Reported Discourse», *Poetics Today*, 3:2, págs. 107-156.
- G. STRAUCH (1974): «De quelques interprétations récentes du style indirect libre», *RANAM*, VII, págs. 40-73.
- G. STRAUCH (1984): «De la 'littéralité' du discours rapporté», *RANAM*, XVII, págs. 159-182.